

**Comité Directeur**  
**Réunion du 13 janvier 2024**

**Président** : M. Pascal TRANQUILLE

**Participants** : Mesdames Sylvie SILVESTRE, Charline TOURNEUR, Mélanie SCHMIDT et Messieurs Didier BARDET, Nicolas CAUVIN, Alain CRESSON, Jean François DEBEAUVAIS, Antonio DOS SANTOS, Philippe FOURE, Aurélien HAMEL, Pierre LAVALARD, Alain LECLERCQ, Joël LEVECQUE, Régis PATTE, Mickaël SELLIER.

**Excusés** : Madame Clothilde BRASSART, et Messieurs Roland GRAIN, Guillaume COMBES, Cyril PAGE, et Emmanuel BOISSIER (CTD PPF).

**Assistent** : Messieurs Jean Christophe FAVEREAUX, Président de la CAS, et Wilfried LECLERCQ, Directeur.

**Vœux du Président**

Pascal souhaite aux membres une belle et heureuse année 2024.

Il rend hommage à Claude CAUVET, qui nous a récemment quittés, une figure de l'arbitrage et du District, toujours souriant et disponible malgré ses différentes obligations à la FFF et la FIFA pour l'accueil des arbitres sur les rencontres internationales. Il remercie ainsi l'AMIENS SC qui lui a rendu hommage avant la rencontre de coupe de France alors même qu'il n'était pas licencié du club.

Il souhaite aussi aux clubs de pouvoir continuer à former les plus jeunes, mais surtout de les conserver, afin de se pérenniser. C'est aujourd'hui difficile mais il confirme que le DSF sera disponible pour accompagner les clubs qui le souhaitent dans cette démarche.

Il fait le vœu de retrouver un club du DSF au niveau National. Le parcours actuel de l'équipe 1 de l'ESC LONGUEAU permet de pouvoir l'espérer, et c'est tout le mal qu'il souhaite au club.

Il souhaite également que les différents clubs de la Somme engagés dans les compétitions régionales puissent se maintenir ou accéder à l'échelon supérieur.

Il termine en remerciant les clubs qui ont transmis leurs vœux au DSF, et à son tour renouvelle les siens à l'ensemble des licenciés ainsi qu'à leurs proches, de joie, et de santé pour 2024.

**Approbation PV du CD du 01/12/23**

Validé.

Il est cependant rappelé que lors du CD du 01/12/23, il a été décidé que les sanctions administratives saisies et enregistrées seront définitives dès lors que les clubs auront contresigné la FMI.

Rappel des modalités à suivre avant de signer.

Un document type sera transmis aux clubs à cet effet.

Voir Annexe 1 expliquant les démarches à suivre.

## Carnet :

- **Décès :**

Le Président se fait l'interprète de ses collègues et renouvelle au nom du Comité Directeur, ses sincères condoléances à la famille de Claude CAUVET, ancien arbitre fédéral, observateur et membre de la CAS.

Il cite également :

- René LERAILLE, ancien dirigeant de l'ETOILE, du SC ABBEVILLE, de AILLY LE HAUT CLOCHER et notamment de l'ESC LONGUEAU ;
- Jean Luc GUILLEMARD, ancien dirigeant de l'AV BERTANGLES et ensuite de l'ES3VB;

- **Félicitations :**

A Roland GRAIN, pour la naissance d'Iris, sa petite fille.

## Affaires courantes

### FFF/LFA :

- **Du 06/12/23 : Appel à candidature pour les Play Off du Championnat de D1 Futnet.**

Le DSF ne sera pas candidat.

- **Du 20/12/23 : Courrier du Président DIALLO sur l'application de l'article 1 des statuts de la FFF**

Il s'agit « notamment de l'interdiction, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci, de tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale.

La conformité au droit de cette disposition de nos statuts a été rappelée par la plus haute juridiction administrative française, le Conseil d'Etat, dans sa décision du 29 juin 2023.

Le refus d'ôter ou de cacher la tenue ou le signe ostensibles doit conduire à une application stricte de la règle : non-participation à la rencontre de la personne concernée, et en cas de refus de se retirer, le match ne peut se jouer. Les sanctions règlementaires et disciplinaires doivent alors être engagées ».

- **Du 21/12/23 : Le Foot entre en jeu.**

Proposition d'un outil digitalisé au service des clubs afin de leur permettre de mettre en place des animations à destination de leurs licenciés. Il s'agit d'une mission d'accompagnement des clubs proposant des moments de vie festifs et conviviaux.

Une tournée des Ligues est prévue afin de présenter les intérêts et fonctionnement de cette plateforme.

Cette action est en lien avec les Jeux Olympiques de Paris 2024.

*Pour information, vous trouverez ci-dessous le rétroplanning envisagé pour le déploiement de ce programme « Outil Digitalisé Animations Club » :*

- 15/01/24 : Livraison d'une version beta de l'outil par le prestataire de la FFF
- Du 20/01/24 au 15/02/24 : Réunions FFF avec les territoires (ligues, voire districts, avec possibilité d'associer l'ETR)
- Du 16/02/24 au 15/03/24 : Réunions Ligue / Districts avec les clubs
- Début avril 2024 : Début envisagé des animations en club (Semaine Olympique du 02 au 06 avril 24, et J-100 des JO le 29 avril 24)

- **Du 22/12/23 : Opération Mini-buts.**

Transmission d'un point sur les équipements commandés, et les clubs s'étant connectés ou non à Le Corner.

L'opération est également prolongée jusqu'au 15 janvier 2024 inclus.

Par contre, nous n'avons pas la capacité d'informer les clubs sur les dates de livraison du matériel commandé. Le Président sollicitera la FFF à ce sujet.

Il est tout de même rappelé la répartition des coûts qui est tout de même très intéressante pour les clubs : :

Cout de la Commande	Part Club	Part Ligue	Part District	Part FFF	Produits commandés
980 €	196 €	147 €	147 €	490 €	Kit B : 2 paires de mini-buts réversibles en aluminium
312 €	62 €	47 €	47 €	156 €	Kit C : 2 paires de mini-buts pliables

- **Du 22/12/23 : Le Foot entre en jeu.**

Projet pilote d'accompagnement des jeunes dirigeants de demain dans leur engagement associatif.

Les licenciés de 18 à 25 ans doivent établir un projet club qu'ils doivent ensuite envoyer à [rnguyen@fff.fr](mailto:rnguyen@fff.fr)

PRESENTATION DE LA FORMATION
------------------------------

- *Effectifs* : 10 candidat.e.s (parité H/F) sur l'ensemble des territoires
- *Ages* : entre 18 et 25 ans
- *Profils* : (équilibre parmi les 10 candidat.e.s)
  - o joueuses ou joueurs
  - o arbitres
  - o entraîneurs
  - o dirigeants en club ou en district

Chaque candidat.e. devra présenter un projet associatif. Un jury retiendra 10 projets selon les critères ci-dessous :

- o Equilibre des différents profils (joueuses, joueurs, arbitres, entraîneurs, dirigeants)
- o Importance du projet pour le centre de gestion (club, district, ligues).
- o Etat de maturité du projet (intention, projet formalisé, « proof of concept »...)
- *Objectif* : Intégrer une fonction bénévole au sein d'une entité fédérale (instance dirigeante, commission, groupe de travail) en fonction de son parcours footballistique et/ou académique.
- *Tutrice/Tuteur* : La/Le candidat.e. devra accompagner sa candidature d'une lettre de soutien d'un.e dirigeant.e. en fonction qui l'accompagnera durant sa formation.

- **Du 11/01/24 : De Joachim BERNARD, service Juridique de la FFF :**

Définition du domaine de compétence des commissions d'appel selon les décisions prises par les commissions ayant la capacité de prendre des mesures disciplinaires.

Il est précisé que seules les sanctions liées à l'étude de dossiers à vocation disciplinaires sont à orienter en Commission d'appel Discipline Départementale ou Régionale en fonction du quantum des sanction.

L'application de nos règlements (statut des jeunes, statut de l'éducateur) et ceux de la FFF (participation d'un joueur suspendu) reste du domaine de l'Appel Affaires Générales.

Didier BARDET propose l'éventualité d'une seule commission d'Appel Départementale qui aurait vocation aussi bien disciplinaire que juridique.

Philippe explique le fonctionnement des prises de décision en Juridique, qui n'est pas remis en cause.

Il faudra cependant être attentif aux notifications de décision selon les dossiers traités en juridique.

## **LFHF :**

---

- **Du 20/12/23 : Journée des bénévoles.**

La journée des bénévoles se déroulera les 23 et 24 mars 2024 et sera délocalisée sur Lyon à l'occasion de la rencontre opposant l'équipe de France à l'Allemagne. 14 bénévoles du DSF participeront à cette journée.

La répartition sera la suivante :

- 2 par secteur (8)
- 1 arbitre ou membre de la CAS (observateur, formateur etc...)
- 1 membre de la Commission technique ou un éducateur
- 2 invitations au Président
- 1 responsable de délégation du DSF : Pierre LAVALARD
- 1 place réservée

La seule condition est d'avoir au moins 5 licences dirigeants et 18 ans minimum.

L'ensemble des responsables des différents secteurs ont été sollicités afin qu'ils transmettent leurs candidats.

Chacun s'est engagé à fournir sa liste de bénévoles, et de suppléants pour le 20/01/24 sachant que les dirigeants du Vimeu et du Santerre ont déjà été transmis.

- **Journée des Bénévoles de la LFHF :**

Pascal TRANQUILLE transmet la date de cette journée qui se déroulera le 22/06/24 à Arras en soirée.

- **Du 11/01/24 : Membres de Commission**

Modification des Commissions Régionales :

- **CR Organisation des Actions Techniques, Détections, Sélection Jeunes :**  
Membre de la Somme à nommer
- **CR Développement du Football Féminin :**  
Membre de la Somme à nommer
- **CR Foot Entreprise et Nouvelles Pratiques :**  
Membre de la Somme à nommer
- **CR Arbitrage :**  
Ajouter Ludovic FIRMIN  
Supprimer Jérôme MARTIN

Réponse à transmettre pour le 25/01/24.

## **ANS :**

---

- **Demande de remboursement de subvention :**

Demande de remboursement d'une subvention de 5.000€ versée par l'ANS suite à l'absence de réalisation de projet.

Il s'agit d'un projet d'Accès au football pour tous (Foot adapté) réalisé pour la saison 2020.

Ce dossier a été réalisé par l'ancienne mandature, et n'a pas pu se réaliser en raison de la crise du COVID qui a eu comme conséquence, entre autres, la cessation des activités des IME/ESAT en dehors de leurs établissements afin d'éviter au maximum les possibles risques de COVID pour les usagers. La reprise des actions en faveur de ce public a été relancé uniquement en fin de saison dernière, soit en mai et juin 2023.

- **Convention de Financement au titre de l'année 2023.**

Réception de la convention dûment signée pour un montant de 25.500€ pour les actions suivantes :

- Développement et structuration de la pratique
- Promotion du sport santé
- Développement de la pratique du futsal

## **Conseil Départemental de la Somme :**

---

- **Sollicitation pour une étude statistique des licenciés :**

Afin de réaliser une cartographie de l'ensemble des disciplines sportives du département, le DSF a fourni la répartition des licenciés par club, sexe et âge.

Le DSF restera attentif au bilan de cette étude.

## **District Somme Football :**

---

- **Sollicitation des services d'une avocate :**

En raison de la multiplication des dossiers transmis par les clubs au Tribunal Administratif, les membres du Comité Directeur du DSF ont été sollicités afin de valider ou non la désignation de Maître CHARTRELLE ANNE SOPHIE, Spécialiste en droit administratif, pour défendre les intérêts du DSF.

16 membres ont validé cette procédure, et 5 abstentions.

Maître CHARTRELLE a donc reçu l'aval du Président pour défendre les intérêts du DSF pour les dossiers en cours ou à venir.

Il est précisé qu'il sera systématiquement demandé la condamnation au dépens, des frais exposés et non compris dans les dépens, au titre des dispositions de l'article L.761-1 du Code de la justice administrative à l'encontre des clubs.

- **Modification dans les clubs :**

- ***Nouveau bureau au sein de l'AAE FEUQUIERES :***

- Président : MERCIER Benoît
- Vice-Président : DEFOSSE Christopher
- Secrétaire : DELOUBRIERE Léa
- Vice-secrétaire : MARTIN Morgan
- Trésorier : CREVEL Christophe
- Vice-trésorière : RIMBAUT Julie

- ***Démission du secrétaire de l'US DAOURS :*** Monsieur Christophe LERICHE

- **Vœux :**

Le Président remercie l'ensemble des clubs pour les vœux transmis.

- **FAFA :**

Wilfried fait un bilan des dossiers FAFA actuellement en cours.

Plusieurs projets sont en attente car il manque une ou plusieurs pièces. Les clubs et/ou mairies concernés ont tous été relancés :

- **Terrain synthétique à 11 à St Valéry Sur Somme** (plan de financement à revoir, ainsi que la délibération municipale). En attente de l'avis préalable.
- **Terrain synthétique à 8 à Hallencourt** (manque la demande d'avis préalable de classement, le dossier éclairage avec plan d'implantation, hauteur des mâts, tiré à l'ordinateur et étude d'éclairage)

Les fonds étant bientôt épuisés, il faudrait alerter les clubs et mairies.

Il indique également la transmission des dossiers suivants à la LFHF depuis le début de saison :

- Ville d'AIRAINES, création d'un ensemble vestiaires : Validé par la FFF (20.000€)
- Ville de MEAULTE, clôture installation : Validé par la FFF (4.200€)
- Amiens Métropole, pour le changement de moquette du terrain synthétique de Camon
- US FRIVILLE ESCARBOTIN, pour le changement des bancs de touche
- Ville de Péronne, pour un éclairage d'entraînement

Un dossier FAFA Transport de l'USNF a été reçu ce 12/01/24, il sera étudié le 15/01/24 afin de faire un retour au club.

## **Bilan 1<sup>ère</sup> partie de saison/Prévisionnel : Parole aux membres**

### **Jean François DEBEAUVAIS :**

---

Il transmet les dates à retenir pour le Santerre :

- Trophées du Santerre : le 10/02/24 à Nesle
- Finales des Coupes du Santerre : le 19/05/24 à NESLE sous la responsabilité de l'ES LICOURT.

Il relance ensuite Wilfried pour la carte d'ayant droit de Thomas GRAIN.

Il est répondu que la LFHF sera de nouveau sollicitée pour les cartes manquantes.

### **Alain LECLERCQ :**

---

Toujours à la recherche d'un membre de l'Amiénois pour la CDTIS (classement terrain, éclairage, suivi FAFA etc...).

Après discussion, il s'avère que pour la fin de saison, il sera possible qu'il puisse réaliser, avec l'aide de Mickaël SELLIER, la tâche dévolue au responsable de l'amiénois. Cependant, il faudra tout de même un membre supplémentaire pour la prochaine saison.

La prochaine CRTIS se déroulera ce 16/01/24 au centre Fernand Duchaussoy à Amiens.

Il rappelle également que l'ensemble des frais relatifs aux déplacements des membres de la CDTIS sont pris en charge par la LFHF.

### **Pierre LAVALARD :**

---

Un bilan à mi-saison sera réalisé à fin janvier.

Les clubs ont été relancés pour la mise à jour de leurs comptes.

Au niveau des coupes de la Somme Seniors, et Jeunes, une rencontre a eu lieu avec l'AMIENS SC qui est favorable pour recevoir l'évènement ans le cadre du centenaire du DSF. Le club reste cependant soumis à de nombreuses obligations de par leurs engagements. Une réponse devrait nous parvenir d'ici la fin du mois. L'idée étant de réaliser les finales U15, U17 et U19 au Centre de Formation de l'Amiens SC, et le lendemain les finales seniors et féminines au stade de la Licorne.

Il propose ensuite de positionner une réunion avec la cellule du Centenaire pour que chacun avance ses idées.

Il termine en rappelant qu'un Journal a été diffusé en décembre regroupant une bonne partie des actions du premier trimestre du DSF.

### **Régis PATTE :**

---

Situation actuellement compliquée dans le Ponthieu.

Comme précisé en amont, Régis s'engage à transmettre les différentes dates et lieu des prochaines manifestations du secteur au plus vite.

### **Philippe FOURE :**

---

Depuis le dernier Comité directeur du 01/12/23, il n'y a pas eu de foot libre puisque les rencontres des 3, 10 et 17 décembre 2023 ont été reportées.

Un nouveau calendrier prévisionnel (de janvier à juin 2024) des compétitions départementales a été mis en place et transmis à l'ensemble des clubs le 13/12/23 afin que chacun puisse prendre ses dispositions au plus vite par rapport à la modification de la trêve hivernale.

Les rencontres vont s'enchaîner, cependant il reste encore quelques dates de disponibles qui ont été laissées pour l'organisation des tournois.

Toutefois, en cas de nouvelle remise générale, les dates de championnats pourraient éventuellement être modifiées.

Actuellement les dates suivantes ne sont pas utilisées ou alors uniquement pour des tours de coupes :

- Week-end de pâques, 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2024 (sauf U14 D1, cependant les clubs pourront s'arranger pour décaler les rencontres au besoin)
- 1<sup>er</sup>, 8 et 9 mai 2024

Le Week-end de la Pentecôte, du 18 au 20 mai 2024 est réservé pour l'organisation des Finales des Coupes de Secteur

Le festival U13 PITCH dans le Ponthieu est reporté au 24/02/23, autre secteur également impacté le Santerre tandis que sera maintenu l'ensemble des Plateaux dans le Vimeu et l'Amiénois malgré quelques forfaits tardifs de certaines équipes.

Gros week-end la semaine prochaine, si certains matchs sont reportés, il sera alors inévitable de jouer durant les vacances scolaires.

Actuellement 7 clubs se sont positionnés pour le Label. Actuellement des visites administratives sont prévues, et ensuite se dérouleront les visites techniques.

Pour les remises des dotations 2022/2023, elles se dérouleront en deux temps :

- o Soit au CRCA, avec la remise à mi-saison de la Charte de l'éthique (vers le 15/03/24)
- o Soit lors des Trophées de Secteur pour la dotation fédérale

Les trophées de l'Amiénois se dérouleront le 16/02/24 à Pont de Metz.

### **Alain CRESSON :**

---

Les trophées du Vimeu se dérouleront le 23/02/24 à Quesnoy le Montant

La date des finales du Vimeu n'est pas encore arrêtée.

Pour le contrôle des FMI, il sollicite les membres pour avoir un accompagnement ou du moins un doublon pour l'assister et vérifier les données. Charline se porte candidate à cette tâche et attend un retour d'Alain sur le fonctionnement et les tâches qui lui seront dévolues.

### **Sylvie SILVESTRE :**

---

Elle informe les membres que son état de santé lui permettra d'être à nouveau plus disponible à partir du 15/02/24 et indique qu'elle a hâte.

Elle propose au président de représenter le DSF lors de la Journée des bénévoles de la LFHF du 22/06/24.

### **Aurélien HAMEL :**

---

Il informe les membres que son club a reçu une formation aux gestes qui sauvent. Le format et le contenu proposés sont très intéressants et il souhaite le mettre en avant.

Il s'agit d'une initiative de la LFHF qui délocalise ce format dans les districts. Dans la Somme c'est Julie TERNISIEN qui est référente, alors n'hésitez pas à la contacter. Public de 10 à 15 personnes maximum, dans les clubs house des clubs ou autres. C'est une formation à domicile très instructive, d'une durée de 1h30. Concernant la discipline, les comportements dérivants sont de plus en plus nombreux, notamment à l'extérieur du terrain.

Il soulève ensuite la problématique de l'absence non excusée trop courante des arbitres officiels lors des auditions de la commission de discipline, et se demande quel levier activer pour l'éviter. Jean Christophe FAVEREAUX lui répond que se présenter devant une commission fait partie des prérogatives d'un arbitre, et qu'en cas d'absence sans excuse, la commission de discipline peut très bien le sanctionner directement, ou transmettre le dossier à la CAS qui le suspendra de désignations durant 2 semaines, tel que cela est prévu par le Règlement intérieur. Les arbitres sont des licenciés comme les autres avec des droits mais également des devoirs.

La seule obligation étant d'alerter les clubs d'appartenance comme pour n'importe quel autre licencié.

Il est donc proposé de transmettre systématiquement les dossiers à la CAS, dont la commission de l'Ordre prendra les décisions adéquates.

Jean Christophe FAVEREAUX précise que l'absence d'un arbitre en Commission Discipline ou Appel Discipline peut biaiser l'étude d'un dossier, et qu'il convient de s'assurer de la présence des arbitres lors des auditions, par un contact formel préalable, par le représentant des arbitres au sein de la commission concernée.

---

### **Jean Christophe FAVEREAUX :**

22 arbitres formés et reçus sur la première FIA (Formation Initiale d'Arbitre) d'octobre, majorité d'adultes. 18 formés pour la FIA de décembre, l'examen se déroule ce jour au siège du DSF, avec une majorité de jeunes arbitres.

Une dernière FIA se déroulera en février 2024 afin de permettre aux clubs retardataires de se mettre en conformité avec le Statut de l'arbitrage. Il ne pourra y en avoir d'autres car la date butoir de prise des licences arbitre est possible jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2024.

Il remercie la cellule de formation de la CAS, ils sont une dizaine à intervenir.

Des difficultés de gestion sont à prévoir pour la première désignation de ces arbitres formés car ils sont beaucoup à ne pas avoir débuté depuis la formation d'octobre en raison des différentes remises.

Un gros travail d'accompagnement est donc à venir.

La prochaine réunion Générale des arbitres de la Somme se déroulera le 15 juin 2024 à Fressenneville.

Les vœux de l'UNAF se dérouleront le 26 janvier 2024 à 19h00 au siège du DSF.

Il soumet ensuite, suite à la proposition de Pascal, de renommer le Challenge de l'arbitrage, créé sous cette mandature, en Challenge Claude CAUVET. Validé à l'unanimité des membres présents.

Philippe FOURE questionne sur le nombre d'arbitres formés, et qui ont renouvelé leur licence pour la couverture de la D4 Seniors.

Jean Christophe précise que la D4 devrait logiquement être couverte entièrement dans les prochaines semaines car il y a eu plus d'arbitres formés que d'arbitres démissionnaires.

---

### **Charline TOURNEUR :**

Charline interroge Wilfried pour savoir si l'AMIENS ESP PIGEONNIER a eu un retour concernant les dotations Toutes Foot, sachant qu'elle avait sollicité Laurence DEMAILLY à la LFHF. Cette dernière a relancé les instances fédérales, mais le club n'a eu aucun retour du bon de commande.

---

### **Antonio DOS SANTOS :**

Plusieurs clubs se sont manifestés à la suite à des changements d'éducateurs. Antonio rappelle que le Statut des Educateurs a été gelé cette saison en raison des modifications fédérales du schéma de formation.

Voir en Annexe le Statut des Educateurs qui sera de nouveau actif pour la saison 2024/2025.



### Rappelle des obligations :

- **SENIORS Championnat D1** : au minimum un DF Senior.  
Le CFF3 ou Animateur Senior sera accepté jusqu' à la saison 2025-2026 avec obligation de le convertir en DF senior en cours de saison.
- **SENIORS Championnat D2** : au minimum le CFI Senior ou module de formation senior

Il informe également qu'il va envoyer des mails pour proposer des plateaux en salle ou sur synthétique pour le foot animation, U7 à U11. Les clubs devront s'inscrire pour participer.

### Nicolas CAUVIN :

En Championnat Jeune, très peu de rencontres jouées. Les calendriers ont été actualisés.

La Commission technique s'est réunie ce 08/01/24 afin de réaliser un bilan et préparer la deuxième partie de saison.

Vous trouverez toutes les informations sur le lien suivant :

- <https://districtsommefootball.fff.fr/wp-content/uploads/sites/85/bsk-pdf-manager/14f8e8be818abea4f40e72ca7eb2da7b.pdf>

Il précise que l'ensemble des actions techniques se sont correctement déroulées.

Difficulté au démarrage pour les AF, mais cela commence à se développer pour les CFI.

78 éducateurs formés, et 24 candidats aux certifications.

Une Formation de DF Coach Jeunes en partenariat avec la faculté concerne 24 étudiants dont 14 appartenant au District de la Somme.

Il termine par remercier les membres de la Commission et les intervenants qui sont régulièrement présents pour l'encadrement des actions techniques et transmet ensuite à chacun le prévisionnel des actions du 1<sup>er</sup> trimestre.

<b>JANVIER 2024</b>	<b>FEVRIER 2024</b>	<b>MARS 2024</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Samedi 13</b> : 1<sup>er</sup> tour festival pitch U13</li><li>• <b>Mardi 16</b> : Soirée futnet et foot en marchand à Teams 5.</li><li>• <b>Mercredi 17</b> : FINALE DEP U13G à CAMON INTERDISTRICTS U15 / U17 FUTSAL à MERICOURT (62) RASS. FEMININ U10/11 à Teams 5 (AM)</li><li>• <b>Mercredi 24</b> : Centre de perf U14G à Amiens Porto 16H</li><li>• <b>Samedi 27</b> : CFI U6/U9 (J2) à Amiens OL. CFI SENIORS (J2) à DOULLENS</li><li>• <b>Dimanche 28</b> : FINALE FOOT ASSOCIE U13F / U16F.</li><li>• <b>Mardi 30</b> : Centre de perf FEMININ ROSIERES / FLIXECOURT / SALOUEL</li><li>• <b>Mercredi 31</b> : ½ FINALES TOURNOI DE SECTEUR U12G à Amiens Porto. 14H.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Lundi 05</b> : Soirée futnet et foot en marchand à Teams 5.</li><li>• <b>Mercredi 07</b> : Centre de perf U14G à Amiens porto 16H</li><li>• <b>Jeudi 08</b> : Centre de perf GB à Salouel 18H15</li><li>• <b>Vendredi 09</b> : Finale futnet à Salouel</li><li>• <b>Mercredi 14</b> : Rassemblement féminin (cdp) U12F / U13F (lieu à définir)</li><li>• <b>Samedi 17</b> : Rassemblement féminin U6 à U9 à Teams5 (matin)</li><li>• <b>Mercredi 21</b> : Opposition sélections ESCAUT U13G / U13F</li><li>• <b>Jeudi 22</b> : Centre de perf GB à Salouel 18H15</li><li>• <b>Vendredi 23</b> : AF FOOT5 à Teams5.</li><li>• <b>Samedi 24</b> : FINALES FOOT ASSOCIE U13/U15/18 seniors G et F. à Abbeville/</li><li>• <b>Lundi 26</b> : Centre de perf U13 futsal (journée) à CONTY.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Vendredi 1<sup>er</sup></b> : CFI U14/U19 à ROYE (J1) CFI U10/U13 à FRIVILLE ESC (J1)</li><li>• <b>Mardi 05</b> : Opposition U13F / sélection OISE à AMIENS.</li><li>• <b>Mercredi 06</b> : Journée dep. U13G + oppo ASC</li><li>• <b>Jeudi 07</b> : CFI U6/U9 féminin à CAMON</li><li>• <b>Vendredi 08</b> : CFI U10/U13 féminin à CAMON</li><li>• <b>Samedi 09</b> : 2<sup>e</sup> tour festival pitch U13</li><li>• <b>Mercredi 13</b> : Opposition selection OISE U14G</li><li>• <b>Samedi 16</b> : CFI U10/U13 à Monchy Lagache (J1)</li><li>• <b>Lundi 18</b> : FINALE FOOT EN MARCHAND (lieu ?)</li><li>• <b>Mercredi 20</b> : FINALE TOURNOI U12G à AMIENS</li><li>• <b>Jeudi 21</b> : Centre de perf GB à Salouel 18H15</li><li>• <b>Samedi 23</b> : ½ FINALE REGIONALE U13G concours entrée au PE LIEVIN SOMME/ARTOIS/CO/ ESCAUT.</li><li>• <b>Mardi 26</b> : Centre de perf féminin</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mardi 27 :</b> Centre de perf U15 futsal (journée) à CONTY.</li> <li>• <b>Mercredi 28 :</b> Triangulaire U13G SOMME / ARTOIS / CO à Berck. Rassemblement GB U10/U11 à Salouël 10H. Centre de perf U17 futsal (journée) à CONTY.</li> </ul>	ROSIERES / FLIXECOURT / SALOUEL <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mercredi 27 :</b> Centre de perf U14G à Amiens porto 16H</li> <li>• <b>Samedi 30 :</b> CFI U14/U19 à ROYE (J2) CFI U10/U13 à FRIVILLE ESC (J2)</li> </ul>
--	--	---

### **Pascal TRANQUILLE :**

Il remercie la cellule intempéries pour son travail et sa réactivité lorsque les différents membres sont sollicités. Au niveau des effectifs, on se rapproche du record de 2007/2008. Les effectifs ont doublé en futsal et augmentation des licenciées féminines. Ce sont deux axes qui sont intégrés dans nos objectifs.

Un mail a été envoyé aux salariés du DSF pour l'utilisation du véhicule de service mis à leur disposition. Le message a été entendu, et avec l'assouplissement de certains points, les collègues pourront mieux l'utiliser.

Fin de séance.

**Le Président, Pascal TRANQUILLE**



**Le Secrétaire Générale, Sylvie SILVESTRE**



## ANNEXE 2

### Signatures et contrôle d'après match...

The screenshot shows the 'SAISIR LES FAITS DU MATCH' interface. At the top, it displays '02/12/2016 à 20h' and 'Utilisateur : Alain CRESSON'. Below this, there are tabs for 'Rencontre', 'Composition', 'Faits de jeu', and 'Signatures'. The 'Rencontre' tab is active, showing match details: 'Localité: ST DENIS', 'Terrain: STADE DE FRANCE', and 'Date Heure: 02/12/2016 20h'. There are also checkboxes for 'Prolongations', 'Match non joué', 'Tirs au But', and 'Match arrêté'. The 'Résultat' section shows 'Recevant 2 - 0 Visiteur'. The 'Temps de jeu' section shows '1<sup>ère</sup> période : 45' + 0'' and '2<sup>ème</sup> période : 45' + 0''. A 'LISTE DES OFFICIELS' section lists officials: Buquet Ruddy (Arbitre), Fouré Philippe (Arbitre), Favereaux J Christophe (Arbitre), Clercq François (Délégué), and their respective roles: Arbitre centre, Arbitre assistant 1, Arbitre assistant 2, and Délégué principal.

Avant de signer la FMI : cliquer sur l'onglet Rencontre, ce qui permettra de vérifier le résultat de la rencontre.

### Signatures et contrôle d'après match...

The screenshot shows the 'SAISIR LES FAITS DU MATCH' interface with the 'Composition' tab active. It displays a list of 10 players for the 'ÉQUIPE RECEVANTE' (Receiving Team) and their corresponding positions on a football field diagram. The players are: 1. LIORIS HUGO - Capitaine, 2. SISSOKO Moussa, 3. SAKHO MAMDOU, 4. DEBUCHY Mathieu, 5. VARANE Raphael, 6. POGBA Paul, 7. MATUIDI Blaise, 8. PAYET Dimitre, 9. GIROUD Olivier, and 10. GRIEZMANN Antoine. The field diagram shows the positions of these players, with 1 (Lioris) as the center, 2 (Sissoko) as the left wing, 3 (Sakho) as the left defender, 4 (Debuchy) as the right defender, 5 (Varane) as the right wing, 6 (Pogba) as the left midfielder, 7 (Matuidi) as the right midfielder, 8 (Payet) as the left forward, 9 (Giroud) as the right forward, and 10 (Griezmann) as the center forward. Below the field diagram, there are sections for 'REMPLAÇANTS' (Substitutes) and 'ENCADREMENT' (Staff), showing players 12 (EVRA patrice), 13 (Cabaye Yohan), and 14 (MANDANA Steve).

En cliquant sur Composition, vous pourrez vérifier à nouveau les joueurs ainsi que leur numéro attribuer sur la tablette. Ce qui vous permettra d'éviter de vous tromper de joueur au niveau des sanctions administratives.

## Signatures et contrôle d'après match...

The screenshot shows the 'SAISIR LES FAITS DU MATCH' interface with the 'Faits de jeu' tab selected. It displays a list of administrative sanctions (Avertissement) with the following details:

Time	Player	Sanction
13'	Pogba Paul	Avertissement
23'	PAYET Dimitre	Avertissement
44'	RENARD Wendie	Avertissement
65'	PAYET Dimitre	Avertissement

Below the sanctions, the 'ORGANISATION' section shows:

Recette	2345
Nombre de spectateurs	23467

The 'RÈGLEMENTS LOCAUX' section includes 'Détail' and 'Frais d'arbitrage'.

L'onglet Faits de jeu vous indiquera les sanctions administratives, et vous pourrez ainsi alerter l'arbitre en cas d'erreur de sa part.

## Signatures d'après match...

The screenshot shows the 'SAISIR LES FAITS DU MATCH' interface with the 'Faits de jeu' tab selected. It displays a list of substitutions and injuries with the following details:

Time	Player	Event
34'	LESOMMER Eugénie / DELANNIY Sabrina	Changement
55'	MATUIDI Blaise / EVRA Patrice	Changement
10'	CATALA Camille	Blessure
9'	NECIB Louisa	Blessure

Below the events, the 'ORGANISATION' section shows:

Recette	2345
Nombre de spectateurs	23467

The 'RÈGLEMENTS LOCAUX' section includes 'Détail' and 'Frais d'arbitrage'.

Vous pourrez sur la même page également vérifier les changements ainsi que les blessures.

# Signatures et contrôle d'après match...

SAISIR LES FAITS DU MATCH  
Equipe de France A - Equipe de France Féminine  
02/12/2016 à 20h Utilisateur : Alain CRESSON  
DEMO - PMALEU  
Date: 01/12/2016 STADE DE FRANCE Dem/Wie après: 02/12/2016 18:43

Rencontre Composition Faits de jeu **Signatures**

**RÉSERVES AVANT MATCH** **RÉSERVES TECHNIQUES** **OBSERVATIONS D'APRÈS MATCH**

Equipe recevante +  
Equipe visiteuse -  
Je soussigné(e) Lionel HUGO licence n° 9999999979  
Capitaine du club Equipe de France A  
formule des réserves sur la qualification et/ou la  
participation de la joueuse/joueuses RENARD  
Wendie du club Equipe de France Féminine pour le

**SIGNATURES D'APRÈS MATCH**

Identification Signer Identification  
Equipe absente Equipes absente  
Signature équipe recevante Signature arbitre Signature équipe visiteuse

Nombre de déverrouillages : 0  
MODIFIER  
CLÔTURER la feuille de match

Une fois toutes ces pages validées, vous pourrez ensuite prendre connaissance à nouveau des réserves d'avant match, techniques et observations d'après match.

Si aucune erreur n'est constatée, vous pourrez ainsi signer la FMI en toute connaissance des informations liées à la FMI.

En cas d'absence de signature, de l'un ou l'autre club, il faut cocher Equipe Absente et cela permettra à l'arbitre de clôturer la FMI.



# DISTRICT DE LA SOMME DE FOOTBALL STATUT DES EDUCATEURS et ENTRAINEURS

## Article 1 - Définition DOMAINE DES EDUCATEURS ou ENTRAINEURS

### 1. Disposition générale à tous les éducateurs ou entraîneurs

Tout éducateur ou entraîneur de football a pour tâche la préparation à la pratique du football à tous les niveaux et sous tous ses aspects : préparation physique, formation et entraînement technique et tactique, éducation morale et sociale du joueur, organisation, planification et conduite des entraînements, composition et direction d'équipe. Il doit également, en servant d'exemple, veiller à la bonne tenue des joueurs sur le terrain et hors du terrain.

### 2. Définition de la politique technique générale du club.

Sous l'autorité du Président, l'entraîneur principal propose et définit la politique technique générale du club : objectifs, moyens, organisation de l'entraînement des différentes équipes. Il apporte, au sein du club, une animation visant :

- à donner une information technique aux dirigeants ;
- susciter, parmi les membres actifs du club, des vocations d'éducateurs ou entraîneurs et d'arbitres.

L'obligation d'encadrement technique pèse individuellement sur les clubs pour chacune de leurs équipes soumises à obligation. L'éducateur ou l'entraîneur doit détenir un diplôme minimum.

## Article 2 : OBLIGATION DE LICENCE TECHNIQUE REGIONALE, LICENCE EDUCATEUR OU ANIMATEUR

### Désignation avant le début de saison :

Les clubs des équipes participant aux championnats de D1 et D2 organisés par le District de la Somme de Football, doivent avoir formulé une demande de licence conforme aux règlements pour l'éducateur ou l'entraîneur principal en charge de l'équipe avant le début de la compétition championnat.

La Commission Départementale du Statut des Educateurs adressera à chaque club en infraction, un courrier d'information afin de régulariser la situation sous 60 jours.

Passée cette date, les clubs sont pénalisés de plein droit et sans formalité préalable d'une amende conformément au barème en vigueur du DSF pour infraction aux statuts des éducateurs.

## Article 3 - OBLIGATION DE DIPLOMES

- **SENIORS Championnat D1** : au minimum un DF Senior.  
Le CFF3 ou Animateur Senior sera accepté jusqu' à la saison 2025-2026 avec obligation de le convertir en DF senior en cours de saison.

Les Clubs de D2 accédant au Championnat D1 auront 1 saison pour satisfaire à cette obligation (sauf en cas de changement d'entraîneur principal) dans le cas où l'entraîneur ne possède pas le diplôme requis pour répondre aux obligations d'encadrement.

- **SENIORS Championnat D2** : au minimum le CFI Senior ou module de formation senior

Les Clubs de D3 accédant au Championnat D2 auront 1 saison pour satisfaire à cette obligation (sauf en cas de changement d'entraîneur principal) dans le cas où l'entraîneur ne possède pas le diplôme requis pour répondre aux obligations d'encadrement.

A défaut de diplôme pour assurer les obligations pour l'encadrement de l'équipe de D1 ou D2, les clubs sont pénalisés, par entraîneur non désigné, par le retrait d'un point par match en situation irrégulière.

- **Présence obligatoire** à la réunion technique de pré saison en début de saison l'éducateur ou l'entraîneur en charge de l'équipe soumise à l'obligation du Statut des Educateurs du District de la Somme.

En cas d'absence de l'éducateur principal, non représenté par un dirigeant responsable, et sans excuse justifiée, le club sera pénalisé d'une amende conformément au barème en vigueur du DSF pour absence à convocation.

#### **Article 4 - OBLIGATION DU CLUB**

##### **1. Désignation en début de saison**

Les clubs doivent effectuer les formalités nécessaires sur Footclubs, (via le menu « Organisation » / « Educateurs du club ») conformément aux règlements pour désigner l'éducateur ou l'entraîneur en charge de l'équipe soumise à l'obligation du Statut des Educateurs du District de la Somme avant le début de la compétition disputée.

Passée cette date, la Commission Départementale du Statut des Educateurs, adressera à chaque club en infraction, un courrier d'information afin de régulariser la situation sous 60 jours.

Passée cette date, les clubs sont pénalisés de plein droit et sans formalité préalable d'une amende conformément au barème en vigueur du DSF pour infraction aux statuts des éducateurs.

##### **2. Changement d'entraîneur en cours de saison (Désignation en cours de saison)**

En cas de changement d'entraîneur en cours de saison, le club soumis à l'obligation du Statut des Educateurs se doit de s'assurer les services d'un autre entraîneur répondant à l'obligation d'encadrement technique, sous peine des sanctions prévues par les Articles 2 et 3.

Le club devra informer de ce changement la Commission Départementale du Statut des Educateurs par mail officiel du club.

Le club dispose d'un délai de 30 jours pour régulariser sa situation à compter du premier match pour désigner l'entraîneur ou l'éducateur.

Pendant ce délai, les sanctions sportives (retrait d'un point) ne sont pas applicables si la situation est régularisée.

À l'issue de ce délai, en cas de non régularisation, le club sera sanctionné du retrait d'un point par match en situation irrégulière.

#### **Article 5 - ORGANE DE SUIVI**

La Commission Départementale du Statuts des Educateurs assure un suivi des présences des entraîneurs ou des éducateurs sur le banc lors des matches.

La Commission Départementale des Statuts des Educateurs aura un rôle d'accompagnement et d'apport de réponse individualisée à chaque club possédant une ou des équipes soumise(s) à l'obligation d'encadrement.

#### **ARTICLE 6 - MESURES TRANSITOIRES POUR LES EDUCATEURS INSUFFISAMMENT FORMES**

Dérogation à demander auprès du District de la Somme de Football avant chaque début de saison pour :

- L'entraîneur qui fait accéder son équipe de D2 en D1,
- L'entraîneur qui fait accéder son équipe de D3 en D2,
- L'entraîneur dont l'équipe est rétrogradée de R3 en D1,
- L'entraîneur dont l'équipe est rétrogradée de D1 en D2,

## **ARTICLE 7 - CAS PARTICULIER DU CLUB QUI PERD SON EDUCATEUR DIPLOME A LA FIN DE LA SAISON**

Dérogation demandée avant le début des compétitions auprès du District de la Somme de Football et accordée pour le nouvel éducateur ou entraîneur qui n'aurait pas le diplôme requis, sous la condition de suivre la formation dans la saison.

Une étude de sa situation sera faite à mi-saison et à la fin de la saison.

A l'issue de la saison, en cas de non régularisation, le club sera sanctionné du retrait d'un point par match en situation irrégulière.

## **Article 9 - PRESENCE SUR LE BANC DE TOUCHE**

L'entraîneur doit être présent sur le banc de touche à chacune des rencontres officielles (championnat).

Leur nom devra figurer sur la feuille de match informatisée ou papier.

L'entraîneur devra être identifié sur la feuille de match informatisée ou papier par la lettre E.

Son identité sera vérifiée par le Délégué Officiel du District de la Somme ou par l'Arbitre Assistant en charge des bancs de touche.

Lors d'une rencontre officielle, l'entraîneur devra porter le badge d'identité personnel fourni par le District de la Somme de Football.

Les clubs sont tenus d'avertir par écrit la Commission Départementale du Statut des Éducateurs, des absences de leur éducateur ou de leur entraîneur.

Cas particulier d'un entraîneur joueur, il devra avoir une double licence Joueur et éducateur. Son nom devra être noté sur la FMI sur banc de touche avec la lettre E.

En championnat D1 et D2, l'éducateur ou l'entraîneur de l'équipe titulaire du Diplôme ou du module précité doit être présent :

- **Pour les équipes évoluant dans un championnat à 12 équipes** : soit 16 matchs de présence obligatoire sur le banc de touche,
- **Pour les équipes évoluant dans un championnat à 10 équipes** : soit 12 matchs de présence obligatoire sur le banc de touche.

En cas de suspension pour plus de 6 matchs ou d'une durée supérieure ou égale à 2 mois de l'entraîneur soumis à obligation, les clubs concernés devront pourvoir à leur remplacement durant les matchs officiels par un entraîneur diplômé du club selon les modalités suivantes :

- Entraîneur ayant à minima le CFI senior ou module senior de formation pour D1 et D2

## **Article 10 – SANCTION**

L'équipe Séniors D1 ou D2 se verra retirer 2 points par match non effectués au classement à la fin de saison si l'éducateur ou l'entraîneur de l'équipe titulaire du Diplôme ou du module précité n'a pas effectué le nombre requis de rencontres officielles organisées par le District de la Somme (championnat) de son équipe.

## **Article 11 - CAS PARTICULIERS**

Les cas non prévus dans le présent règlement sont éventuellement traités dans l'ordre suivant :

- Règlement Général des Compétitions à 11,
- Règlement Particulier du District de la Somme de Football,
- Règlement Particulier et ses annexes de la Ligue des Hauts de France de Football,
- Règlements Généraux de la FFF, et sont examinés par la commission compétente et, en dernier ressort, par le Comité de Direction du District de la Somme de Football.



## **Article 12 - DISPOSITIONS GENERALES**

Concernant les retraits de points, il sera limité à un maximum de 12 points de retrait cumulés pour les championnats à 12 équipes et un maximum de 10 points de retrait cumulés pour les championnats à 10 équipes.

En aucun cas, un club tiers ne peut porter réclamation sur la situation d'un autre club.

Seule la Commission Départementale du Statut des Éducateurs, après contrôle de l'ensemble des clubs, peut déclarer un club en situation d'infraction.

Par contre, un club peut poser réserve ou réclamation sur la situation de son adversaire pour une rencontre précise ou encore sur la non présence effective de l'éducateur sur le banc de touche.

Cette réserve ou réclamation ne peut en aucun cas remettre en cause le résultat d'une rencontre.

Seul le Comité de Direction du District de la Somme de Football est habilité à donner des dérogations dans le cas de situations exceptionnelles et motivées, et ceci après étude du dossier et avis de la Commission Départementale du Statut des Éducateurs.

Document en date du 12 septembre 2023